



MISE EN ŒUVRE DE LA PREMIÈRE TRANCHE

La priorité a été donnée à l'aménagement ou la sécurisation des liaisons existantes :

- L'axe cœur de ville jusqu'au site de l'Idonnière où se concentrent des équipements sportifs, une école et son service de restauration, des locaux périscolaires.
- Les liaisons douces de la rue des Pruniers et du chemin des Simbretières (secteur de l'Idonnière).
- Les liaisons douces du boulevard des 2 Moulins (entrée de la ville côté La Roche sur Yon).
- La rue de la Brachetière qui va faire l'objet de travaux (assainissement, eaux pluviales et voirie).
- Les quartiers de la Ribotière et du Beignon-Basset pour lesquels une nouvelle voie verte est prévue le long de la 2x2 voies ainsi que la mise aux normes de voies vertes.

D'autres travaux de voirie seront programmés chaque année. N'hésitez pas à nous faire part de vos idées, vos attentes et vos suggestions par mail : mairie@lepoiresurvie.fr



Le saviez-vous ?

Quand je parcours 10 kilomètres, j'émet :



Vélo ou marche

0g CO₂e*



Vélo ou trottinette à assistance électrique

20g CO₂e*



Voiture électrique

198g CO₂e*



Voiture thermique

1,9kg CO₂e*

Parce que le CO₂ a un effet cumulatif dans l'atmosphère, il est le principal gaz responsable du réchauffement climatique. Aujourd'hui, lorsque nous parlons des gaz à effet de serre que nous émettons, individuellement, par pays ou dans le monde entier, nous prenons la tonne équivalent CO₂ comme unité de référence.

*CO₂e : équivalent CO₂

Légende

 Aménagements déjà existants (liaisons et zones 20 et 30)

 Ce qui va être réalisé (première tranche)

 Ce qui est projeté (aménagements et créations)

